

COMMUNI QUE**21 JANVIER 2013**

L'association d'actionnaires salariés « Energie en Actions » ne pourra pas participer aux élections du Conseil de Surveillance du FCPE Actions EDF (qui est le 1er actionnaire après l'Etat) qui débiteront le 25 janvier 2013. Nous regrettons vivement qu'une association d'actionnaires qui avait rassemblé sous son nom 1.700.000 parts de ce fonds lors du précédent scrutin de 2009, ne puisse défendre les intérêts des actionnaires salariés qui ont voté pour elle et dont le nombre dépasse largement le nombre de ses adhérents.

Cette anomalie est due à l'application d'un règlement électoral qui fait peser sur les associations d'actionnaires salariés des contraintes qui ne s'appliquent pas aux quatre principales organisations syndicales (sachant que 4 membres de ce Conseil de Surveillance sont déjà désignés par ces organisations en dehors de tout processus électoral). C'est ainsi qu'aucune de ces associations ne sera présente à cette élection, alors qu'elles avaient représenté 40% des parts en 2009.

Nous déplorons cette situation qui privera une composante importante de l'actionnariat salarié d'EDF de siéger et de s'exprimer au Conseil de Surveillance du FCPE. Depuis notre élection au Conseil de Surveillance, nous étions ainsi les seuls à approuver la résolution sur le dividende (Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende).

Devant cet état de fait, le Conseil d'Administration d'Energie en Actions a décidé de ne pas donner de consigne de vote. Chaque adhérent, chaque sympathisant, est totalement libre de s'abstenir, de voter blanc, ou de voter pour la liste dont il se sent le plus proche.

Nous continuerons, quant à nous, à défendre les intérêts du groupe EDF et de ses actionnaires salariés et anciens salariés en toute indépendance tant vis à vis de la Direction de l'entreprise que des organisations syndicales.

Défendre les actionnaires salariés c'est, pour nous, défendre la valeur de l'action EDF à travers une stratégie de développement durable du groupe EDF créatrice de valeur et génératrice d'emplois, et promouvoir la distribution d'un dividende rémunérant l'actionnaire salarié à hauteur de son investissement.

Nous souhaitons que l'actionnariat salarié se développe à EDF et qu'il devienne un élément moteur dans l'association des salariés et anciens salariés à la performance de l'entreprise. Nous voulons rassembler tous ceux et celles qui partagent ces positions.

Contacts :Courriel : contact.energieenactions@gmail.comSite internet : <http://www.energieenactions.fr>

Association créée, en 2006 suite à l'ouverture du capital d'EDF, Energie en actions a pour objet de rassembler, dans la diversité et dans la neutralité, l'actionnariat salarié d'EDF, et particulièrement de :

- Développer une dynamique autour de l'ambition d'une présence des actionnaires salariés au sein du conseil d'administration d'EDF,
- Promouvoir les valeurs suivantes : représentation équitable, transparence, pragmatisme, écoute et solidarité,
- Informer et sensibiliser, en toute indépendance, les actionnaires salariés et anciens salariés du Groupe sur les questions économiques et sociales.